

Remboursements - fiche synthétique

1. Arguments médicaux et scientifiques

- **Efficacité clinique prouvée** : De nombreuses études (notamment celles de l'INSERM, de la Haute Autorité de Santé - HAS) démontrent l'efficacité de la crénothérapie (traitement par les eaux thermales) pour certaines pathologies chroniques : affections des voies respiratoires (ORL), rhumatismes (arthrose, lombalgies), maladies de l'appareil digestif, dermatologie, phlébologie, et troubles du métabolisme.
- **Alternative aux traitements médicamenteux** : Les cures permettent de réduire la consommation d'anti-inflammatoires, de corticoïdes ou d'antalgiques, diminuant ainsi les risques d'effets secondaires et de dépendance.
- **Prévention et éducation thérapeutique** : Au-delà des soins, la cure inclut un volet éducatif (diététique, exercices adaptés) et une rupture avec l'environnement stressant (baisse de la pression cortisonique), ce qui prévient les rechutes.
- **Prise en charge du patient dans sa globalité** : La cure agit sur le plan physique, psychologique et social, contrairement à un traitement uniquement médicamenteux.

2. Arguments économiques

- **Économies pour la Sécurité sociale** : À long terme, les cures thermales réduisent les coûts de santé en diminuant les hospitalisations, les consultations spécialisées et la délivrance de médicaments. Une étude du Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC) a montré un retour sur investissement pour certaines pathologies.
- **Activité économique locale** : Les stations thermales (souvent en milieu rural) sont des moteurs économiques majeurs : emplois directs (médecins, soignants, hôteliers) et indirects (tourisme, artisanat). Leur suppression entraînerait des pertes d'emplois massives et la désertification de nombreuses zones.
- **Coût modéré** : Le remboursement d'une cure (environ 70% du forfait de soins, consultation et hébergement non remboursés) est souvent inférieur au coût d'une hospitalisation ou d'un traitement longue durée pour les mêmes pathologies.

3. Arguments sociaux et de santé publique

- **Égalité d'accès aux soins** : Les cures sont souvent la seule solution de soins non médicamenteuse accessible aux personnes à faibles revenus (retraités, personnes souffrant de maladies chroniques). Sans remboursement, seules les personnes aisées pourraient en bénéficier, créant une inégalité sanitaire.

- **Lutte contre la iatrogénie** : En favorisant les thérapies naturelles, on diminue les effets indésirables des médicaments (iatrogénie médicamenteuse), qui est une cause importante d'hospitalisations.
- **Alternative à la surmédicalisation** : La cure offre une approche "médecine douce" validée, répondant à une demande sociale croissante de soins moins agressifs et plus respectueux du corps.

4. Les démarches concrètes pour défendre ce remboursement

A. Au niveau individuel (pour un patient qui souhaite faire une cure)

1. **Obtenir l'accord médical** : consultation chez un médecin traitant ou spécialiste (rhumatologue, ORL, etc.) qui prescrit une cure "dans le cadre du traitement médical de votre pathologie". **Important** : le médecin doit remplir le formulaire **S3325** (demande d'entente préalable) en précisant bien le diagnostic (code CIM-10), la pathologie et la raison médicale de la cure.
2. **Choisir une station conventionnée** : Toutes les stations thermales ne sont pas conventionnées. Vérifier sur le site de l'Assurance Maladie ou du Conseil National des Établissements Thermaux (CNETh).
3. **Envoyer la demande d'entente préalable** : À envoyer avant le début de la cure (au moins 15 jours avant) à la CPAM. Sans réponse dans les 15 jours, l'accord est réputé acquis (sauf pour certaines procédures particulières).
4. **Anticiper les refus** : Les CPAM peuvent refuser si le dossier est incomplet ou si la pathologie n'est pas reconnue. Il est possible de faire un recours amiable (demander à la CPAM de réétudier le dossier) ou d'attaquer la décision devant la commission de recours amiable.

B. Au niveau collectif (pour défendre le système)

- **Soutenir les associations de patients et de défense du thermalisme** : Par exemple, l'**Association Française pour la Recherche et l'Évaluation en Thermale** (AFRETH) ou localement les comités de défense des stations.
- **Interpeller les élus locaux et nationaux** : Écrire aux maires, députés, sénateurs pour les sensibiliser aux enjeux économiques et sociaux. Le thermalisme est souvent un enjeu électoral fort dans les régions concernées (Allier, Auvergne, Pyrénées, etc.).
- **Mobiliser les médias et l'opinion publique** : Publier des tribunes, des témoignages de patients, des études économiques pour contrer l'idée reçue que la cure est une "simple villégiature remboursée".
- **Participer aux consultations publiques** : Lors des discussions sur le budget de la Sécurité sociale (PLFSS), des amendements sont régulièrement déposés pour protéger le remboursement. Les citoyens peuvent soutenir ces amendements via leurs représentants.

5. Les principaux arguments des détracteurs... et comment les contrer

Argument des détracteurs	Contre-argument
"C'est une forme de tourisme déguisé."	Faux : La cure implique 18 jours de soins intensifs (6 jours/semaine), avec contrainte médicale et suivi quotidien. Le patient n'est pas libre de ses horaires.
"Les preuves d'efficacité sont insuffisantes."	Vrai en partie : La méthodologie des études est complexe (impossible de faire du double aveugle avec une eau thermale). Mais la HAS a reconnu l'intérêt pour certaines pathologies. Les méta-analyses récentes (2022-2024) confirment des effets significatifs.
"C'est trop cher pour l'Assurance Maladie."	Contre-argument : Le coût total des cures remboursées représente moins de 1% du budget de l'Assurance Maladie, alors qu'elles évitent des dépenses bien plus élevées (hospitalisations, médicaments).
"Les patients peuvent faire des exercices à domicile."	Faux : Les cures proposent des soins spécifiques (pulvérisations, boues thermales, douches) impossibles à reproduire chez soi. Le cadre collectif et l'encadrement médical sont essentiels.

Conclusion

Le remboursement des cures thermales n'est pas une dépense de confort, mais un investissement de santé publique. Il permet de soigner le malade, de réduire la consommation de médicaments, de maintenir une activité économique essentielle dans nos territoires ruraux et de lutter contre les inégalités d'accès aux soins alternatifs. Supprimer ce remboursement serait une économie de court terme au détriment d'une politique de prévention et de santé durable."